



# **Charte d'objectifs du Réseau d'Agglomérations AIRE 198**

**Contrat de réseau 2004-2006**

« Une nouvelle ambition pour des  
agglomérations solidaires »

**Octobre 2003**

## SOMMAIRE

---

+	<b>Note d'accompagnement</b>	p.3
+	<b>La genèse d'un Réseau initiateur d'une dynamique d'acteur public autour de réflexions commune, de partage d'expériences et de projets fédérateurs</b>	p.5
+	<b>Un interlocuteur privilégié sur les problématiques urbaines des grandes agglomérations de Poitou-Charentes au niveau régional et national</b>	p.6
+	<b>Une ambition nouvelle pour le renforcement d'une armature urbaine régionale par le développement et une meilleure anticipation des grands enjeux et l'impulsion d'actions innovantes</b>	p.7
+	<b>Réaffirmer les finalités et les missions du Réseau</b>	p.7
+	<b>Les axes stratégiques du réseau, une ambition nouvelle marquée par une volonté d'initiative et un renforcement des partenariats</b>	p.8
	<b>I. L'attractivité des agglomérations, élément moteur d'une dynamique de développement régional</b>	p.8
	<i>1<sup>er</sup> enjeu : Anticiper les nouveaux besoins de compétences en articulant mieux les processus économiques, d'insertion, de qualification et de formation</i>	p.9
	<i>2<sup>ème</sup> enjeu : Conforter des pôles de compétences de dimension nationale et européenne</i>	p.10
	<i>3<sup>ème</sup> enjeu : Renforcer la notoriété nationale et internationale du tourisme urbain par un développement et une valorisation complémentaire de leur potentiel touristique</i>	p.10
	<b>II. Pour une approche territoriale et transversale du renouvellement urbain garant d'un meilleur équilibre avec les espaces ruraux</b>	p.11
	<i>1<sup>er</sup> enjeu : favoriser l'émergence d'une politique foncière régionale urbaine</i>	p.12
	<i>2<sup>ème</sup> enjeu : conforter un développement urbain équilibrée</i>	p.12
	<b>III. Pour une meilleure coordination des acteurs et des politiques de mobilités et d'accessibilité</b>	p.12
	<i>1<sup>er</sup> enjeu : Rechercher une meilleure articulation des modes de transports collectifs au niveau régional</i>	p.13
	<i>2<sup>ème</sup> enjeu : Construire une véritable politique d'aménagement « numérique » du territoire</i>	p.13
	<b>IV. Pour un renforcement des politiques de solidarité et l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation des acteurs publics face aux enjeux de santé publique</b>	p.14
	<i>1<sup>er</sup> enjeu : Conforter l'équilibre social des territoires urbains</i>	p.14
	<i>2<sup>ème</sup> enjeu : Prévenir les conduites à risques et favoriser une approche commune en terme de prévention routière en milieu urbain</i>	p.15
	<i>3<sup>ème</sup> enjeu : Anticiper les nouveaux besoins de santé publique en milieu urbain</i>	p.16
	<b>V. L'inscription des agglomérations dans la construction de « l'Europe de demain » passe par une approche prospective sur les grandes fonctions urbaines régionales</b>	p.17

# Note d'accompagnement

## PREAMBULE

---

Dans le cadre des réflexions sur la décentralisation et l'avènement de l'intercommunalité, les pratiques du travail en réseau ont été conforté par plusieurs textes législatifs : loi ATR du 6 février 1992, loi Pasqua du 4 février 1995 et la circulaire du 5 juin 2000 sur la politique des Réseaux de Villes. Les lois Voynet, du 26 juin 1999 et Chevènement du 12 juillet 1999 ont complété le dispositif.

Désormais, les réseaux de villes peuvent devenir des acteurs à part entière des contrats de plan Etat-Région au titre du volet territorial et par conséquent être reconnus comme des partenaires des politiques d'aménagement du territoire et de développement local.

Ainsi, lors du conseil d'administration d'AIRE 198 (le 12 septembre 2002) en présence de Monsieur RICHET, Préfet de Région et de Monsieur BONTOUX, Vice-président du Conseil Régional, il a été décidé de conforter l'action du Réseau d'agglomérations AIRE 198 à travers la définition d'une charte d'objectifs « Contrat de réseau » pour la période 2004-2006.

## OBJECTIFS DU CONTRAT DE RESEAU

---

Construit à partir d'une réflexion croisée entre les projets d'agglomération d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers, ce document ci-joint a un double objectif :

- Réaffirmer des problématiques communes aux agglomérations qui seront traduites de manière opérationnelle dans le cadre des contrats d'agglomération respectifs
- Conforter les initiatives communes porteuses de valeur ajoutée pour les agglomérations et le territoire régional dans le cadre d'AIRE 198 et du contrat de réseau.

## CONTENU DU CONTRAT PROPOSE

---

Il s'appuie sur cinq problématiques communes considérées comme des enjeux d'une politique urbaine régionale :

- L'attractivité des agglomérations
  - ↳ Conforter des pôles de compétences universitaires et économiques de dimension nationale et européenne
  - ↳ Anticiper les nouveaux besoins de compétences en articulant mieux les attentes provenant des sphères économique, de l'insertion, de la qualification et de la formation.
  - ↳ Renforcer la notoriété nationale et internationale des quatre agglomérations chefs-lieux de Poitou-Charentes par une valorisation touristique complémentaire
- La politique foncière, le Renouvellement urbain, l'habitat et le logement
  - ↳ Favoriser la mise en œuvre à l'échelle régionale d'une politique foncière urbaine commune

- ↳ Soutenir la mise en œuvre de stratégie de renouvellement urbain à l'échelle des agglomérations
- La Mobilité et l'accessibilité des hommes et des biens
  - ↳ Favoriser l'accessibilité des villes et des agglomérations pour tous par des modes de transports alternatifs à la voiture en s'appuyant sur le rôle d'articulation et de coordination de la Région Poitou-Charentes en matière de mobilité
  - ↳ Permettre aux agglomérations et à l'ensemble du territoire régional de s'inscrire dans une dynamique numérique
- Les politiques de solidarité
  - ↳ Initier de nouveaux partenariats avec la Région et les Départements sur l'accompagnement des politiques de solidarité urbaine
  - ↳ Reconnaître le rôle central des agglomérations dans la mise en place des politiques sociales
- La place des villes et des agglomérations dans l'Europe
  - ↳ Porter collectivement une réflexion sur les enjeux et la place des grandes villes et agglomérations de Poitou-Charentes dans l'espace Atlantique

Par conséquent, le contrat de réseau précise les finalités, les missions ainsi que les objectifs en terme d'animation, de réflexion et d'actions du Réseau de Villes et d'Agglomérations AIRE 198. Il sera soumis aux principaux partenaires pour engager avec eux les négociations stratégiques et financières.

## **PARTENARIAT**

---

Un tableau financier de synthèse figure à la fin du Contrat de réseau. Il présente l'ensemble des opérations avec les coûts estimatifs, les échéanciers et les partenaires susceptibles d'être associés. A ce titre, l'une des valeurs ajoutées d'AIRE 198 est sa capacité de mobilisation des acteurs locaux et régionaux. Son action s'inscrit par conséquent dans une logique de partenariat dans laquelle les services de la Région et de l'Etat seront systématiquement associés ainsi que l'ensemble des acteurs locaux concernées par une problématique (ex : Office de tourisme, Mission locale, Centres socioculturel...).

Les principaux signataires sollicités au titre du Contrat de Réseau sont l'Etat et le Conseil Régional. Il est attendu que soient précisés pour la durée totale du contrat, les niveaux d'engagement des partenaires.

Par ailleurs, il est proposé qu'une évaluation annuelle du contrat de réseau permette de mesurer le bon engagement des opérations et le cas échéant de redéfinir certaines actions.

*La genèse d'un Réseau initiateur d'une dynamique d'acteur public autour de réflexions commune, de partage d'expériences et de projets fédérateurs*

Née le 4 septembre 1989 à La Rochelle, l'association AIRE 198 (Aménagement du territoire Initiatives locales et régionales et Recherche sur l'Espace en Poitou-Charentes, 198 = 16+17+79+86) regroupe les Villes et Agglomérations Chefs-lieux de la Région Poitou-Charentes (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers). Elle a vu le jour en référence à deux idées fortes : la première consistait à manifester le rôle des villes comme levier de développement et force de propositions vis à vis de l'Etat et de la Région; la deuxième renvoyait à la valeur ajoutée du réseau et à la volonté de montrer que lorsque des agglomérations travaillent ensemble, elles atteignent des niveaux d'intervention que dans beaucoup de domaines elles ne peuvent atteindre seules.

Ainsi dès 1990, les Maires et Présidents vont définir un programme de travail. Différentes études vont être lancées et 10 projets identifiés. Tous avaient pour objectif de tisser ou de renforcer des liens entre les quatre territoires que l'un des rapports avait qualifié de « quatre îles au sein d'un sein même archipel », soulignant le manque d'habitude de coopération. De 1990 à 1999, l'action d'AIRE 198 s'est organisée autour de quatre grands thèmes : le développement économique, l'information et la communication, l'emploi et l'insertion, la solidarité et les cultures urbaines.

↳ **Au niveau économique**, l'une des premières interventions du Réseau (1991) a été de s'investir fortement sur le rallye des entreprises. Cette manifestation réunit chaque année de nombreux partenaires économiques et institutionnels à travers la découverte d'entreprises au niveau régional.

Par ailleurs, conscient du potentiel économique que représente les quatre agglomérations, un cédérom de promotion a été réalisé (1999). Outre l'outil promotionnel, cette démarche a suscité un renforcement de la coopération entre les services économiques des quatre agglomérations.

↳ **Dans le domaine de l'information**, l'action d'AIRE 198 a permis de mettre en place un réseau d'information animé par les centres départementaux et régionaux d'information jeunesse, le 36 15 POCHET'. L'objectif de ce serveur télématique était de faciliter la mobilité des jeunes dans la région en mettant à leur disposition des informations concernant l'emploi, le logement, le transport et les loisirs.

↳ **Le domaine de l'emploi et de l'insertion** fut l'un des plus importants dans la dynamique de réseau. Ainsi, le Plan Local d'Insertion par l'Economie d'Angoulême a été à l'origine de la création de ceux des autres villes. Les groupes de travail ont permis de constituer une plate forme de professionnalisation et un lieu de formation efficace pour tous ses participants.

Dans la même logique, le lancement des Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) a mis en place un dispositif nouveau au sein de chacune des quatre collectivités. Cette opération devait permettre à des personnes en Contrat Emploi Solidarité (CES) de bénéficier d'une passerelle vers le milieu professionnel. Au final, elle conduit à l'ouverture d'un marché du travail de dimension régionale pour les 200 CES (100 issus des quatre collectivités et 100 issus des quatre hôpitaux) en leur proposant un parcours de formation à l'issue duquel ils obtenaient un contrat à durée déterminée d'un an dans l'entreprise employeuse.

↳ Autre grand champ d'investigation pour AIRE 198, celui des **dynamiques et des solidarités urbaines** a positionné le Réseau comme un espace de réflexions et de propositions. Ainsi deux colloques ont été organisés en 1995 et 1998 à l'initiative d'AIRE 198. Ils ont permis aux techniciens et aux élus impliqués dans l'animation des contrats de ville de faire évoluer l'approche des politiques sociales. Ainsi les réflexions ont fait évoluer l'approche tant au niveau territorial que partenarial. Sur le territoire

d'intervention, le travail d'AIRE 198 a participé à l'élargissement du territoire initial de la politique de la ville longtemps restreint à des actions dans les quartiers. Ainsi, les réflexions communes ont préparé l'émergence de la notion de renouvellement urbain. Au niveau partenarial, AIRE 198 a contribué à une meilleure prise en compte et une plus grande articulation des politiques de solidarité de l'Etat et de la Région. Espace d'échanges et de coordination, AIRE 198 participe depuis 1996 à « l'Inter réseau » créé par la Délégation Interministérielle à la Ville. Il associe dans un groupe de travail les chefs de projet des sites Politique de la Ville. Cette démarche permet de fédérer les acteurs du Développement Social Urbain afin de conférer une légitimité auprès des différentes collectivités territoriales régionales.

Par ailleurs, AIRE 198 a été sollicité à de nombreuses reprises pour participer ou animer des réflexions concernant les problématiques urbaines, les dynamiques de coopération ou la prospective régionale. Outre l'appui à des publications régionales, AIRE 198 a suscité avec le soutien très actif de la Direction Régionale de l'INSEE de trois documents stratégiques dans la série des « Cahiers Décimal »<sup>1</sup>. A la demande de l'ADEME et de la Région, il a par exemple animé l'enquête régionale sur les déchets industriels (1993).

*Un interlocuteur privilégié sur les problématiques urbaines des grandes agglomérations de Poitou-Charentes au niveau régional et national*

Malgré sa relative jeunesse, AIRE 198 est devenu un interlocuteur incontournable. Il est aujourd'hui sollicité de façon quasi systématique tant au niveau interrégional que régional. Le réseau favorise ainsi une meilleure articulation entre les programmes et les objectifs régionaux de développement.

Au niveau interrégional, AIRE 198 s'est investi activement dans la préparation de nombreux contrats. Il est intervenu dans la réflexion sur le Schéma national d'Aménagement et de développement du territoire en 1994-95 et au Contrat de Plan Etat Région 2000-2006. De plus, le Réseau est régulièrement associé aux réflexions menées dans le cadre de la Mission Interministérielle à l'Aménagement du Territoire (MIAT) Grand Ouest et du Club National des Réseaux de Villes.

Au niveau régional, AIRE 198 organise une cohérence entre les objectifs et les projets des quatre agglomérations. Le réseau est intervenu de manière régulière dans le cadre des Conventions Régionales de Développement Urbain, de la définition du projet régional, « Poitou-Charentes 2010 » ou lors la préparation des ateliers (janvier-février 2003) et du séminaire régionale sur les politiques urbaines (juillet 2003). D'une façon générale, AIRE 198 est devenu un partenaire naturel des institutions régionales quand elles souhaitent s'adresser aux quatre villes et agglomérations ou mener une réflexion sur les problématiques urbaines régionales.

L'avènement des nouvelles formes de l'intercommunalité par la loi Chevènement en 1999 a quelque peu transformé l'activité d'AIRE 198. Elle s'inscrit aujourd'hui dans un nouveau contexte tant national (circulaire du 5 juin 2000 sur les réseaux de villes) que régional (délibération du 20 décembre 2002 du Conseil Régional et conseil d'administration d'AIRE 198 du 12 septembre 2002) qui reconnaît l'intérêt d'une telle forme de coopération favorable « au développement d'une culture de coopération », « à des pratiques innovantes » et « à la coordination des stratégies pour une meilleure complémentarité ».

**Riche de plus de 10 ans d'expérience sur les questions urbaines régionales et les logiques de coopération, AIRE 198 et ses partenaires régionaux souhaitent, par l'intermédiaire du Contrat de Réseau donner les moyens au Réseau de Villes et d'Agglomérations de poursuivre son action de façon à conforter le fait urbain en Poitou-Charentes et à enrichir la dynamique engagée.**

1. les services de haute technologie, 1992 ; typologie des quartiers, 1993 ; les actifs domiciles travail dans les villes de Poitou-Charentes, 1993

*Une ambition nouvelle pour le renforcement d'une armature urbaine régionale par le développement et une meilleure anticipation des grands enjeux et l'impulsion d'actions innovantes*

S'il n'y a pas de métropolisation apparente en Région Poitou-Charentes, Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers jouent « *un rôle important en tant que force d'attractions et de développement* »<sup>1</sup>. Dans ce sens, la croissance démographique et l'évolution du périmètre des aires urbaines lors de la dernière période intercensitaire montrent que les espaces périurbains ont profité des dynamiques générées par le développement urbain. Le recensement de la population de 1999 confirme cette situation et souligne un poids croissant des principales agglomérations dans la dynamique démographique, sociale et économique régionale. Ainsi le fait urbain existe en Poitou-Charentes. Il doit poursuivre son développement pour permettre une plus grande solidarité régionale et s'asseoir durablement dans une dynamique positive. De toute évidence, « *le rôle de Poitiers, Angoulême, Niort et La Rochelle doit être renforcé pour éviter la fragilisation de l'espace environnant* »<sup>2</sup>. Dans ce sens, « *les villes sont depuis toujours le point d'appui de l'organisation des territoires qui en Poitou-Charentes repose sur une armature urbaine équilibrée* » comme le souligne les orientations stratégiques de l'Etat (1999). Les démarches en réseau menées dans la Région ont permis le renforcement du phénomène urbain. Elles contribuent d'autant plus à « *la formulation d'une politique urbaine plus affirmée en appuyant des expérimentations nouvelles, en mettant en œuvre des actions visant à renforcer le maillage régional et en contribuant à améliorer collectivement les connaissances des faits urbains propres à la Région* »<sup>3</sup>. A ce titre, la signature d'un contrat de réseau entre AIRE 198, l'Etat et la Région reconnaît et conforte le rôle spécifique au niveau régional du Réseau d'Agglomérations AIRE 198.

La préparation du contrat de réseau s'est faite à partir d'une analyse de l'évolution du contexte régional et d'une lecture croisée avec les différents projets d'agglomération. Le contrat de réseau est la concrétisation d'une ambition commune des villes et agglomérations chefs lieux de la Région et la volonté partagée entre les acteurs régionaux de renforcer l'armature urbaine régionale. Dans ce sens, l'ambition d'AIRE 198 pour la période 2004-2006 passe par une réaffirmation des finalités du Réseau, une meilleure lisibilité de ses missions, de son organisation et par le développement d'un programme d'actions autour de cinq axes stratégiques.

*Réaffirmer les finalités et les missions du Réseau*

Au fil des échanges et des coopérations, l'action d'AIRE 198 doit permettre de soutenir le développement des espaces urbains et donc, de toute la Région. Organiser le territoire de Poitou-Charentes, c'est rechercher un développement équilibré entre espace rural et urbain tout en soutenant, organisant coordonnant les forces motrices que sont les grandes fonctions urbaines. Ainsi, AIRE 198 doit jouer un rôle moteur auprès des acteurs en charge de la mise en œuvre d'une politique urbaine régionale. A ce titre, les finalités de l'action d'AIRE 198 sont de trois ordres :

↳ Positionner les quatre agglomérations dans la construction d'une organisation polycentrique de l'Arc Atlantique et du Centre-Ouest Atlantique et Développer de nouvelles formes de coopération à l'échelle européenne

1. « Cités Atlantiques, l'invention de la ville-pays » J.Soumagne, sous la direction de J.Beauchard, DATAR éd. de l'Aube, 1994  
2. « Ville en Europe », A.Bagnasco et P. Le Galès, éd. La Découverte, 1997  
3. Extrait de la délibération 02CR040 du 20 décembre 2002 du Conseil Régional

- ✎ Favoriser et renforcer les complémentarités entre les villes, les agglomérations chefs-lieux de la Région afin de parvenir à un système urbain polarisé/articulé plus propice à un développement global
- ✎ Renforcer le rôle «d'animation» d'AIRE 198 qui a permis, depuis 1989, la constitution d'un réseau d'acteurs publics en développant une dynamique de partage et d'échanges. Ainsi, cette démarche de coopération, cette recherche de complémentarités potentielles permet de valoriser cela dans le cadre de projet innovant et cohérent.

Si AIRE 198 n'a pas vocation à se substituer aux structures de coopération locale, il constitue pour ses membres un centre de ressources, de prospective ainsi qu'un lieu d'expérimentation. Par conséquent, la nouvelle ambition d'AIRE 198 doit s'inscrire autour de trois missions précises :

- ✎ Celle du « forum politique », en permettant aux élus des quatre villes et agglomérations de se concerter régulièrement et de faire coopérer leurs collectivités sur de grands dossiers de développement.
- ✎ Celle de la plate-forme d'échanges et de savoir-faire, en renforçant le rôle d'AIRE 198 en tant que lieu de ressources, de mutualisation de bonnes pratiques.
- ✎ Celle du levier de développement, en portant des dossiers qui gagnent à être portés à l'échelle des quatre agglomérations, car dans plusieurs domaines chacun des territoires ne peut seul, obtenir la même efficacité.

*Les axes stratégiques du réseau, une ambition nouvelle marquée par une volonté d'initiative et un renforcement des partenariats*

Forte de ses complémentarités, AIRE 198 conforte sa position en tant qu'interlocuteur privilégié pour la mise en place d'une dynamique régionale urbaine concertée. Ce contrat représente donc à la fois les grands champs d'actions du Projet du Réseau mais aussi la volonté commune des Maires et Présidents d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers d'affirmer des priorités en terme de politique urbaine régionale.

### ***I. L'attractivité des agglomérations, élément moteur d'une dynamique de développement régional***

Concentrant les  $\frac{3}{4}$  des migrations résidentielles de la Région entre 1990 et 1999 et près de 90% de la croissance des emplois (soit plus de 23 000 emplois depuis 1990), les agglomérations ont un poids important dans l'attractivité régionale.

De plus, elles représentent, avec 76% des emplois métropolitains supérieurs de la Région, des centres de décisions à forte valeur ajoutée. Leurs présences soulignent la complémentarité des pôles de compétences dans plusieurs domaines (Industrie de l'image, Nautisme, Assurance, Education, Biotechnologies).. Ainsi, « *l'évolution des comportements économiques montrent que les spécialisations des économies régionales pourrait s'accélérer. En effet, les entreprises, secteur par secteur, filière par filière, recherchent encore plus à bénéficier d'économies externes et/ou d'économies d'agglomérations* »<sup>1</sup>. Par conséquent, l'environnement des territoires urbains doit faciliter la mise en réseau des acteurs afin de créer un environnement favorable à l'innovation.

1. « Des territoires pour apprendre et innover », P.Veltz, ed.de l'Aube, 1994

Ainsi, les quatre agglomérations représentent, par un effet de seuil, un potentiel favorable au renforcement des « externalités positives », chaque territoire possédant une spécificité forte qui doit être respectée et stabilisée.

De toute évidence, le renforcement de l'attractivité des agglomérations passe par la définition d'une stratégie économique régionale concertée. Cette démarche doit permettre de renforcer et promouvoir les actions engagées ou à venir sur les territoires en matière d'enseignement supérieur, de politiques de l'emploi, de développement économique ou de tourisme. Dans ce sens, l'anticipation des nouveaux besoins de compétences, le renforcement des liens entre les pôles universitaires et le milieu économique à travers le développement de pôles de compétences régionaux, l'accompagnement des politiques touristiques urbaines sont des enjeux qui participeront à soutenir l'attractivité des agglomérations et par conséquent de l'espace régional. Dès lors, dans un contexte de décentralisation, il est proposé que les actions d'AIRE 198 s'appuient sur trois enjeux :

*1<sup>er</sup> enjeu : Anticiper les nouveaux besoins de compétences en articulant mieux les processus économiques, d'insertion, de qualification et de formation*

- 1.1 Engager une réflexion sur la **Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des compétences** en recherchant une meilleure articulation entre les besoins de main d'œuvre et de recrutement et l'offre de formation régionale des lycées à l'université (en intégrant la formation en alternance)
- 1.2 **Favoriser le développement de pôles de compétences universitaires régionaux** à travers une réflexion commune sur l'articulation entre les villes, les agglomérations, la Région et l'Etat en matière d'enseignement supérieur.

*2<sup>ème</sup> enjeu : Conforter des pôles de compétences de dimension nationale et européenne*

- 1.3 **Engager une étude sur le renforcement et la mise en réseau des principaux pôles de compétences économiques des agglomérations**
- 1.4 **Mettre en place un portail économique régional** entre les sites des clubs d'entreprises accessibles dans la région
- 1.5 **Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques régionaux par l'accompagnement du rallye des entreprises.** Cette opération coordonnée par le Club de la Réussite a réuni jusqu'à 2002 de nombreux partenaires économiques et institutionnels à travers la découverte d'entreprises au niveau régional

*3<sup>ème</sup> enjeu : Renforcer la notoriété nationale et internationale du tourisme urbain par un développement et une valorisation complémentaire de leur potentiel touristique.*

- 1.6 **Développer la place du tourisme urbain dans la stratégie touristique régionale.** A ce titre, il est proposé dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Plan Etat Région 2000-2006 que les agglomérations soient inscrites en tant que zone touristique prioritaire au même titre que le littoral ou la Vallée de la Charente par exemple.
- 1.7 **Participer à l'amélioration de la qualité et à la valorisation de l'offre touristique en milieu urbain en lançant un programme d'étude et de séminaires sur différentes thématiques** (mise en valeur des cœurs de ville, tourisme d'Affaires, visite d'entreprise, du patrimoine, accueil des campings car, des autocaristes ....)
- 1.8 **Impulser des actions innovantes en terme d'accueil, d'information et de promotion.** A ce sujet, plusieurs pistes sont à préciser (« city pass », signalétique touristique, portail multimédia...)

1.9 **Promouvoir l'offre touristique des quatre agglomérations en mutualisant les moyens et en développant des partenariats** afin de toucher plus largement les publics étrangers (Italie et Grande Bretagne). Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat 2003-2006 signée avec le Comité Régional du Tourisme.

## ***II. Pour une approche territoriale et transversale du renouvellement urbain garant d'un meilleur équilibre avec les espaces ruraux***

Regroupant 92% de la croissance démographique régionale et près de 60% de la population (660 000 habitants) localisés dans les aires urbaines des quatre agglomérations, le poids démographique de l'armature urbaine est bénéfique aux zones rurales. L'enjeu à venir pour l'espace régional résidera dans sa capacité à accueillir de nouveaux flux de population tout en respectant l'équilibre avec les espaces environnants.

Pour assurer cette croissance qui sert l'ensemble du Poitou-Charentes, les agglomérations doivent adosser leur expansion démographique à une organisation urbaine garante d'une cohésion sociale et d'une protection de l'environnement. Or, l'attractivité des villes ne doit pas masquer les difficultés sociales existantes et qui risquent de s'aggraver pour les situations les plus fragiles :

- ↳ L'augmentation de la tension sur les marchés du foncier et de l'immobilier provoque ainsi une rupture (définitive ?) sur les capacités de certaines populations d'accéder équitablement à la propriété et accentuant pour partie les phénomènes d'étalement urbain.
- ↳ Le renforcement d'une segmentation sociale à travers l'organisation spatiale, malgré la volonté de mixité, crée des zones de rejet sur lesquelles il faut consacrer de nouveaux investissements.

L'un des enjeux pour les agglomérations d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers passe par leur capacité à maîtriser « durablement » leur développement urbain en s'appuyant sur une politique foncière dotée de moyens techniques et financiers renforcés. En effet, les dynamiques urbaines de ces dernières années ont montré une raréfaction de la disponibilité foncière occasionnant une augmentation de la pression sur le prix du foncier et de l'immobilier. Ce phénomène a renforcé l'extension des aires urbaines générant des déplacements supplémentaires et provoquant dans le même temps des difficultés (maîtrise foncière...) dans le domaine de l'habitat et du logement. De plus, les collectivités doivent faire face à la complexité des opérations de renouvellement urbain et à leur articulation avec l'ensemble des dispositifs et des partenaires. De par leurs compétences (outils fonciers, droits du sol, outils financiers) et leur proximité territoriale, elles sont au centre du système d'action foncière en lien étroit avec les opérateurs et les propriétaires.

La mise en place d'une politique foncière c'est-à-dire, offrir une meilleure disponibilité foncière et immobilière intégrée dans une logique d'aménagement du territoire est un enjeu majeur à plusieurs niveaux pour les agglomérations :

- ↳ **Dans le domaine de l'habitat** en développant l'offre de logement locatif et favoriser l'accession à la propriété. En effet, l'attractivité du territoire au regard de la diminution de l'offre foncière conduit naturellement à un marché immobilier particulièrement tendu qui accentue encore la segmentation sociale et les déséquilibres géographiques.

- ↳ **Au niveau économique**, car la disponibilité foncière et immobilière constitue des facteurs essentiels en matière de localisation d'activités et d'investissements productifs.
- ↳ **Au niveau de l'environnement**, car la mise en œuvre d'une politique foncière est un outil favorisant la réappropriation d'espaces naturels et agricoles dans une perspective de préservation et de valorisation.

Par conséquent, les réflexions et les concertations engagées dans le cadre d'AIRE 198 ont permis d'avancer sur deux enjeux :

*1<sup>er</sup> enjeu : favoriser l'émergence d'une politique foncière régionale urbaine*

- 2.1 **Permettre dans le cadre des contrats d'agglomération la mise en place d'un fond de soutien à la politique foncière urbaine au niveau régional.** L'objet de cette proposition est de favoriser la réduction des charges de portage d'une opération pour les collectivités locales. Cet accompagnement ne se substitue pas aux subventions accordés pour le financement des projets. Les actions bénéficiaires seraient définies au cours d'une programmation annuelle entre les partenaires.
- 2.2 **Participer à une étude de faisabilité sur la mise en place d'un Etablissement Public Foncier Local Régional (EPFL).** La mise en place d'un tel outil représente un enjeu à la fois en terme de renforcement de l'intervention foncière des collectivités, de complément de l'action des différents acteurs et en réduction des coûts de portage sur long et moyen terme.
- 2.3 **Engager une réflexion commune avec l'Etat et d'autres partenaires (SNCF...) sur le devenir de leurs biens fonciers et immobiliers** (vente ou cession future)

*2<sup>ème</sup> enjeu : conforter un développement urbain équilibré*

- 2.4 **Engager une étude sur les dynamiques de l'habitat au sein des aires urbaines** et plus particulièrement sur le logement étudiant
- 2.5 **Favoriser la mise en place d'un réseau des acteurs de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain.** A travers, des temps de rencontres, des séminaires, des travaux collectifs, l'objet est d'anticiper les nouveaux enjeux des espaces urbains en apportant des réponses qualitatives pour les quartiers en croisant les approches du développement durable, de la mixité sociale et des politiques de l'habitat.
- 2.6 **Conforter le rôle du commerce de proximité dans ses fonctions économique, sociale et urbaine.** Cette action s'inscrit dans une démarche européenne de partage d'expériences au niveau des politiques et des méthodologies engagées dans les quatre villes et agglomérations

### ***III. Pour une meilleure coordination des acteurs et des politiques de mobilités et d'accessibilité***

Dans une société où les mobilités et l'accessibilité sont des composantes majeures de notre quotidien, elles représentent dans le même temps des fonctions essentielles pour l'attractivité de nos territoires. Mais la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'épanouissement de ces fonctions passe par une ambition et la prise d'initiative de « mailler » son territoire. Ainsi, les agglomérations représentent des espaces stratégiques concernant les problématiques de mobilités et d'accessibilités. Par conséquent, la dimension réseau doit alors pleinement participer à la mise en place d'une stratégie régionale partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels.

*1<sup>er</sup> enjeu : Rechercher une meilleure articulation des modes de transports collectifs au niveau régional*

La Région Poitou-Charentes connaît comme ailleurs, un accroissement de la mobilité domicile-travail et un étalement urbain sous l'effet de deux mouvements : la concentration de l'emploi et l'éloignement des actifs pour leur logement. Si le premier élément est lié aux éléments d'attractivité des territoires, le second se heurte à un certain nombre de facteurs aggravants tels que le développement des réseaux routiers, le désir de l'habitat individuel ou le coût foncier. Dès lors, il convient de rechercher de nouvelles articulations entre les différents opérateurs et en s'appuyant sur la présence d'un acteur régulateur de dimension régionale. Par conséquent, les propositions d'actions d'AIRE 198 sont les suivantes :

- 3.1. **Améliorer l'interopérabilité des transports régionaux, urbains et inter urbains.** Cette démarche consiste à mener une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système d'information et d'une billettique commune pour accéder sans rupture aux différents modes de transports urbains et régionaux.
- 3.2. **Formaliser une approche commune sur les problématiques de mobilité et d'accessibilité dans les espaces urbains.** Dans ce sens, il est proposé de développer les partages d'expériences sur ces questions et de mener des réflexions sur la valorisation de nouveaux modes de transports ou la livraison des marchandises en centre ville.

*2<sup>ème</sup> enjeu : Construire une véritable politique d'aménagement « numérique » du territoire*

Une autre fonction essentielle de la compétitivité de nos territoires réside dans sa capacité à échanger rapidement de l'information et dans la possibilité pour le plus grand nombre d'y accéder. Ainsi le « défi d'un territoire numérique pour tous » doit répondre à des problématiques tant économique, sociale que culturelle dans une logique d'aménagement du territoire. L'enjeu et dans le même temps l'ambition pour les agglomérations ainsi que pour l'ensemble du territoire régional doit être de favoriser un mouvement d'action coordonnée et partagée entre tous les acteurs régionaux. Dans ce sens, les réseaux de villes, comme le souligne une évaluation de la DATAR, sont des acteurs pertinents pour être porteur d'initiatives dans le domaine des NTIC. A ce titre, le thème des « nouveaux services pour de nouveaux usages » s'inscrit comme un thème fédérateur. Pour cela, il est envisagé qu'une démarche commune soit portée dans le cadre du programme d'intérêt communautaire lancé par la Région (InnovaTIC) voire au niveau d'autres appels à projets (ex : « les technologies alternatives d'accès à l'Internet haut débit » lancé en juillet 2003 par la DATAR). Il est donc proposé les actions suivantes :

- 3.3. **Favoriser les échanges, les mises en synergie entre les agglomérations et les partenaires régionaux** afin de fédérer les besoins et les attentes et d'optimiser la mise en œuvre des projets d'infrastructures et de services. Dans ce sens, AIRE 198 doit être positionné en tant qu'interlocuteur régional dans la mise en place du Schéma Régional des Infrastructures de Télécommunications.
- 3.4. **Initier une action commune sur l'expérimentation des nouveaux services et des nouveaux usages.** A ce titre, une étude sur l'offre du haut débit et plus précisément sur l'accès rapide à l'information pour les populations en situation difficile pourrait être engagée.
- 3.5. **Créer un espace collaboratif entre les agglomérations et leurs partenaires en réalisant un Extranet.** L'objectif est d'améliorer la circulation de l'information et

de développer une base de données régionale sur les problématiques urbaines en partenariat avec des acteurs régionaux. Il est proposé de mettre en place un espace d'échanges, d'informations entre les acteurs publics, associatifs et privés concernés.

**IV. Pour un renforcement des politiques de solidarité et l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation des acteurs publics face aux enjeux de santé publique**

Principalement orientées vers des finalités de « rattrapage », les actions menées dans le cadre de la politique de la ville au niveau des agglomérations ont depuis ces dernières années évolué. Elles visent aujourd'hui essentiellement à favoriser le retour des espaces les plus fragiles dans le droit commun et à prévenir de nouvelles formes de violences urbaines. Face à cet équilibre fragile, il convient de poursuivre l'accompagnement des actions nécessaires au maintien du lien social et à l'anticipation de nouveaux problèmes dans les milieux urbains de la Région.

*1<sup>er</sup> enjeu : Conforter l'équilibre social des territoires urbains*

Dès lors, les agglomérations de Poitou-Charentes, qui partagent depuis 1994 les procédures de la politique de la ville sont au cœur de cette démarche à laquelle la participation de l'ensemble des acteurs institutionnels de la Région est primordiale. La cohésion sociale des villes et de l'ensemble du territoire Régional est à ce titre concerné. Dans ce sens, les actions de prévention et de médiation autour de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance et de la lutte contre les exclusions ainsi qu'une approche plus transversale des processus d'insertion et de qualification sont des enjeux fondamentaux. Par conséquent, les propositions d'actions d'AIRE 198 dans le domaine de la politique de la ville sont les suivantes :

- 4.1 **Renforcer le réseau régional des acteurs de la politique de ville.** En tant que représentant à l'Inter DSU des sites « politique de la ville » de la Région (Angoulême, Niort, La Rochelle, Poitiers, Châtelleraut, Cognac, Saintes et Rochefort), l'objectif d'AIRE 198 de développer par le biais de réunions, de séminaires une dynamique d'échanges, de partages d'expériences et de veille sur les problématiques de la politique de la ville.
- 4.2 **Anticiper les nouveaux enjeux des agglomérations en matière de précarité et de pauvreté.** Il est proposé en collaboration avec l'INSEE d'engager une réflexion sur les conditions actuelles et les perspectives de renforcement des situations de marginalisation et d'exclusion.
- 4.3 **Permettre aux jeunes en phase d'insertion de s'inscrire dans une dynamique de formation et de qualification.** C'est à ce titre, qu'AIRE 198 est partenaire depuis la création de l'opération des rallyes jeunes entreprises coordonnée par les missions locales et le Club de la réussite. Elle permet à des jeunes en parcours d'insertion de s'inscrire dans une démarche de qualification et de recherche d'emploi. Ainsi, les orientations d'AIRE 198 sont de poursuivre son soutien financier et de développer l'appropriation de cette action par les acteurs régionaux.
- 4.4 **Favoriser l'intégration des jeunes par une approche croisée entre l'action sociale et culturelle.** Ce projet s'appuie sur le développement de l'opération « Passeports pour Tous ». Il doit permettre à des jeunes en situation sociale et économique modeste des quatre agglomérations de participer activement à des manifestations culturelles se déroulant à Poitiers, Angoulême, Niort et La Rochelle. De plus, cette opération permettra de valoriser le rayonnement régional des principales manifestations.

*2<sup>ème</sup> enjeu : Prévenir les conduites à risques et favoriser une approche commune en terme de prévention routière en milieu urbain*

Déclarée enjeu national en 2002, la sécurité routière est une question fédératrice. Face à ce fléau tant au niveau des accidents mortels que corporels, les villes et agglomérations ont un rôle central à jouer. Cadre de conflits d'appartenance et d'usage alors que se multiplient les flux, la ville devient un territoire propice aux incivilités routières. Aussi, « *la ville est-elle un réel problème pour les politiques de sécurité routière et un enjeu important par le nombre de blessés* » (repères prospectifs n°80 juin 2000, Josée LANDRIEU). Car si les accidents mortels mobilisent bien plus l'opinion, il ne faut pas oublier le rôle « dévastateur » des accidents de la circulation.

AIRE 198 souhaite favoriser une réflexion générale sur le sens collectif des villes et la place à donner à ces territoires de médiation entre cultures et pratiques nouvelles. Cadre favorable au partage d'expérience et à l'échange d'idées, le réseau de villes peut permettre de décloisonner les approches afin de favoriser les démarches de prévention. Dans le cadre du Programme Régional de la Santé et à partir des partenariats déjà engagés avec le Pôle Régional de la Sécurité routière, l'Union Régional des Caisses d'Assurance Maladie, les pistes d'actions sont les suivantes :

**4.5 Impulser une dynamique d'échange en matière de prévention et de sécurité routière** entre les acteurs concernés par ces problématiques en milieu urbain

**4.6 Mettre en place dans les quatre agglomérations une opération de prévention en direction des jeunes adultes.** Cette action pourrait s'organiser autour de deux thèmes principaux :

- Une sensibilisation sur les dangers de l'alcool et des drogues douces au volant
- Une information sur les opérations spécifiques de prévention routière, (Noctambus, Taxis de nuit étudiants...)

**4.7 Développer un outil de sensibilisation et de prévention auprès des scolaires.** L'objet de cette opération serait grâce au partage de pratique de développer l'utilisation du concept « sécuritou » dont l'un des axes est la diffusion d'un journal de sensibilisation sur la sécurité routière auprès du jeune public.

**4.8 Homogénéiser les outils d'observation existants afin de pouvoir mutualiser les informations.** Les observatoires existants dans les villes ou les agglomérations montrent une différenciation d'outils et d'utilisation. L'objectif de cette action serait de permettre la mise en place d'indicateurs communs afin d'améliorer les aménagements de sécurité.

*3<sup>ème</sup> enjeu : Anticiper les nouveaux besoins de santé publique en milieu urbain*

L'évolution du profil démographique et plus particulièrement des classes d'âges les plus élevés dans les quatre agglomérations souligne la problématique de la localisation et de l'accès aux services de santé dans les milieux urbains. A cet effet, dans sa fonction de veille et de prospective urbaine, l'une des actions d'AIRE 198 doit permettre **d'identifier les futurs enjeux des villes et d'anticiper sur les nouveaux besoins de santé publique.** Par conséquent, il est proposé la démarche suivante :

**4.9 Identifier les attentes et anticiper les nouveaux besoins en matière de santé publique.** Cela consiste à engager un programme d'étude qui aura pour de dresser un état de l'offre de santé en milieu urbain, d'identifier les futurs besoins et d'identifier

les pistes de nouveaux services à développer face au vieillissement de la population, à l'accès de l'offre médicale pour tous...

**V. *L'inscription des agglomérations dans la construction de « l'Europe de demain » passe par une approche prospective sur les grandes fonctions urbaines régionales***

Afin d'alimenter le démarche prospective et la veille stratégique sur les grandes fonctions urbaines régionales, il est proposé de mettre en place une dynamique de réflexion à partir d'un groupe de travail. Composé d'acteurs institutionnels, d'experts et d'universitaires, il aura un objectif de veille territoriale. Pour cela, deux axes d'actions sont proposés :

- 5.1 Préciser les fonctions des grandes agglomérations de Poitou-Charentes dans l'espace Atlantique et le Centre-Ouest européen.** Afin d'enrichir la prospective régionale, il est proposé de mener un travail prospectif sur la place d'Angoulême, Niort, La Rochelle et Poitiers dans le nouveau contexte d'élargissement européen.
- 5.2 Développer les échanges et la participation des villes et des agglomérations dans le cadre de réflexions ou de projets européens.** AIRE 198, au titre de sa participation à la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique pour les quatre villes et agglomérations doit jouer un rôle de sensibilisation, de mobilisation et de représentation par le biais sa participation aux travaux de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique et par l'organisation de rencontres ou séminaires. Par ailleurs, AIRE 198 peut se positionner en tant que partenaire de projets européens pouvant fédérer les quatre villes et agglomérations.